**RAPPORT DÉPOSÉ**
**LE 19 JUILLET 2019**
**A LA PRÉFECTURE**

Rapport concernant le dossier

n° E19000043 / 51

SAS Éoliennes des Myosotis

Communes d'Ecly et de Son ( Ardennes)

portant ouverture d'une enquête publique :

relative à une demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien

- regroupant douze aérogénérateurs et quatre postes de liaison
- situé sur les communes d'ECLY 08300 et de SON 08300

➢ présentée par la SAS Éoliennes des Myosotis

Siège social : 29 Rue des Trois Cailloux 80000 AMIENS

➢ personne responsable du dossier :

Madame HUTIN Manon
7 Allée de la Forêt
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Plan

I Contexte et objectifs du projet
II Objet de l'enquête
III Composition de la demande
IV Déroulement de la procédure
V Historique, Publicités et informations au public
VI Organisation et déroulement de l'enquête
VII Le plan climat air énergie régional Champagne Ardennes : PCAER

VIII Intérêts de l'éolien
1 - Intérêt pour l'environnement
2 - Intérêt pour les collectivités locales
3 - Intérêt pour la diversité et l'indépendance énergétique
4 - Intérêt pour les coûts évités et les infrastructures

IX L'environnement
1 - La flore et la faune
2 - L'occupation des sols, l'urbanisme et les activités humaines
3 - Le patrimoine culturel

X Impact sur l'environnement
1 - Impact sur l'hydrologie
2 - Impact sur le milieu naturel
3 - Impact sur le patrimoine et les habitations
4 - Impact sur le paysage
5 - Impact sur l'acoustique
6 - Ondes électro- magnétiques et stroboscopiques

XI Les effets cumulés
1 - Effets cumulés sur le paysage
2 - Effets cumulés sur l'acoustique

XII Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation
1 – Mesures pour le milieu naturel
2 - Mesures pour le paysage
3 - Mesures pour le milieu humain
4 - Mesures pour la santé et la sécurité

a) Acoustique
b) Les déchets
c) Les vibrations
d) Les émissions lumineuses
e) Coût prévisionnel des mesures

XIII Avis et observations du public
Rapport de synthèse remis à Madame Hutin, responsable du projet « Éoliennes des Myosotis »

XIV Réponses du promoteur

XV Conclusion

## I – Contexte et objectifs du projet

Une grande partie de l'énergie utilisée aujourd'hui est produite à partir de combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz ) ou d'uranium.
Ces sources d'énergie sont épuisables et provoquent des rejets de gaz contribuant à l'effet de serre et au réchauffement de la planète .

Le développement de l'énergie éolienne est le résultat d'une volonté internationale en faveur du développement durable.
Les sommets mondiaux, de Rio en 1 992, puis Kyoto en 1 997, Johannesburg en 2 002 et enfin Copenhague en 2 009, ont permis de réaffirmer la nécessité de limiter les rejets de gaz à effet de serre.

L'éolien constitue une solution privilégiée par sa facilité et sa rapidité de mise en action.
C'est ainsi que ces dernières années, l'énergie éolienne s'est considérablement développée dans le monde.

En Europe, la capacité installée est en augmentation constante depuis plusieurs années.
En septembre 2 017, la France se situe au 4 ème rang européen derrière l'Allemagne, l'Espagne et la Grande Bretagne.

Suite à la décision du Conseil Européen en mars 2 007 - qui est de fixer un objectif de 20 % d'énergies renouvelables, France Énergie Éolienne a prévu l'installation de 25 000 MW en 2 020 dont 6 000 en mer.
Cela correspond à la consommation de 20 millions de foyers- hors chauffage- et devrait permettre la création de 60 000 emplois.

Afin de maîtriser le développement éolien sur l'ensemble du territoire, chaque région a réalisé un schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie : SRCAE .
L'ancienne région Champagne Ardennes dispose d'un schéma validé par arrêté préfectoral.
La zone d'étude du présent projet se situe au sein des secteurs favorables.

## II - Objet de l'enquête

La société « H2 AIR » a été créée en 2008 pour assurer le développement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens.

La société «Éoliennes des Myosotis » est une filiale de « H2 AIR » et gère la construction et l'exploitation de ce parc.

L'étude d'impact du projet éolien «Éoliennes des Myosotis »concerne les communes d'ECLY et de SON qui font partie de la communauté de communes du Pays Rethélois.

Le projet comprend l'ensemble des équipements suivants :

- Onze éoliennes de type N 131 et une éolienne N 117, plus petite afin de respecter la distance de sécurité sur la voirie départementale.

  Leur puissance unitaire maximale sera de 3,6 et 3,9 MW.
  Elles culmineront à 165 mètres en bout de pale pour les N 131 et à 150 mètres pour la N 117

- Un réseau de raccordement électrique enterré reliant les éoliennes entre elles.

- Quatre postes électriques de livraison contenant le compteur et les cellules de protection.

- Des voies d'accès ainsi que des plates-formes au pied des éoliennes .

Le tracé de raccordement sera décidé par ENEDIS après la délivrance de l'arrêté d'autorisation environnementale .

## III- Composition de la demande

Conformément à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement ( ICPE ), le dossier doit faire l'objet d'une enquête publique .
Le dossier, déposé en Préfecture des Ardennes le 28/ 9 /2 017 a été complété le 9 /8 / 2 018.
Il contient :

- la demande d'autorisation unique ( DAU ) de novembre 2 017, adressée à la Direction Départementale du Territoire ( DDT ) des Ardennes.

- La présentation du demandeur incluant notamment les plans de situation, la description de l'activité, les travaux envisagés .

- L'étude d'impact qui a pour but :

➢ de recenser les richesses naturelles, culturelles et économiques.
➢ d'évaluer les effets du projet ainsi que le cumul avec d'autres projets.
➢ de présenter les différentes solutions étudiées .
➢ de proposer des aménagements susceptibles de limiter ou de compenser les déséquilibres

- L'étude de compatibilité qui doit vérifier la concordance avec les documents d'urbanisme et le schéma régional éolien.

- L'étude de danger devant :

➢ analyser les dangers inhérents à l'installation
➢ en évaluer les conséquences sur les tiers
➢ présenter les dispositions envisagées pour supprimer les risques ou limiter leurs effets.

- L'étude sur la santé consacrée aux conséquences du projet sur l'environnement et aux risques sur la santé humaine.

- Le résumé non technique.

- Pièces en annexes :

➢ Un extrait Kbis : justificatif de l'inscription au registre du commerce
➢ Les plans de situation
➢ Les plans des abords
➢ Les avis des maires et des propriétaires sur la remise en état du site
➢ La note de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers CDPENAF)
➢ L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Grand Est
➢ L'avis de la Direction Générale de l'Aviation Civile ( DGAC)
➢ L'avis de la Direction de la Sécurité Aéronautique de l'État (DSAE)
➢ Avis favorable du Directeur des systèmes d'information et de communication
➢ L'étude acoustique
➢ Le bilan de la concertation avec le public
➢ Les pièces et les demandes du permis de construire
➢ Les résultats des inventaires avifaunistiques réalisés sur un cycle annuel complet .

## IV - Déroulement de la procédure

L'arrêté de la Préfecture n° 2019235, du 23/04/2019, a fixé le siège de l'enquête à la Mairie d'Ecly.

La société « Éoliennes les Myosotis » a envoyé :

- un dossier complet à Monsieur le Maire d' Ecly et à Monsieur le Maire de Son.
- un dossier format CD Rom, DVD, ou clé USB aux 17 communes limitrophes :

ARNICOURT
BARBY
CHAPPES
CHATEAU - PORCIEN
CONDE - LES - HERPY
DOUMELY – BEGNY
HAUTEVILLE
HERPY-L'ARLESIENNE
INAUMONT
JUSTINE - HERBIGNY
REMAUCOURT
NANTEUIL- SUR - AISNE
SAINT - FERGEUX
SERAINCOURT
SERY
SORBON
TAIZY

Les certificats d'affichage ont été vérifiés par le promoteur.

L'arrêté préfectoral a fixé le déroulement de l'enquête du :
vendredi 17 mai 2019 au lundi 17 juin 2019 .

La clôture de l'enquête est fixée au lundi 17 juin 2019 à 12 heures.

## V – Historique, Publicités et informations au public

### Historique :

En 2014 :
- la société H2 AIR identifie ce secteur favorable à l'installation d'éoliennes et entreprend les premiers contacts avec les Maires d'Ecly, de Son et des associations foncières .

Janvier 2015 :
- début des rencontres avec les propriétaires exploitants

Avril 2015 :
- délibérations des 2 conseils municipaux d' Ecly et de Son.
La commune de Son émet un avis défavorable.

Mai 2015 :
- dépôt et obtention du certificat de projet.

Juillet 2015 :
- lancement des études environnementales, paysagères et techniques.

Octobre 2016 :
- rencontre avec la Communauté de Communes du Pays Rethélois.

Octobre 2016 :
- réunion de cadrage avec la DREAL ( Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement )

Novembre 2016 :
- permanences publiques à Ecly et Son après invitations par affiches, flyers, panneaux .

Novembre 2016 :
- nouvelles délibérations des 2 conseils municipaux.
Les 2 communes donnent un avis favorable.

Novembre 2016 :
- délibérations des Associations Foncières d'Ecly et de Son.
Les 2 délibérations expriment un avis favorable.

Décembre 2016 :
- dépôt de l'autorisation unique à la Préfecture.

Février 2017 :
- la DREAL demande des compléments sur l'étude d'impact.

Février 2017 :
- la société « Éoliennes les Myosotis » répond à la DREAL qui émet un avis favorable.

Octobre 2018 :
- installation du mât de mesure.

Janvier 2019 :
- avis favorable de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et forestiers, CDPENAF

Février 2019 :
- présentation de l'étude d'impact du projet sur l'environnement avec des photographies simulant les emplacements des éoliennes.
- remise de plaquettes d'informations présentant la société H2 AIR

Avril 2019 :
- désignation du commissaire enquêteur

## Publicités et informations au public

L'avis d'enquête publique a été affiché sur les panneaux des Mairies d'Ecly et de Son.

Le promoteur « Éoliennes les Myosotis » a installé 3 panneaux sur le périmètre de l'exploitation.

Une publication officielle est parue dans 2 journaux
- L'Ardennais le 2/04/2019 et le 17/05/2019
- La Semaine des Ardennes le 2/04/2019 et le 17/05/2019

Durant l 'enquête, le dossier fut consultable :

- sur le site internet des services de l'état,
  http/www.ardennes.gouv.fr
  onglet : politique publique / rubrique environnement
  article : les enquêtes publiques
  sous-article : pour les installations classées pour la protection de l'environnement .

- sur un poste informatique déposé par la société « Éoliennes les Myosotis » à la Mairie d'Ecly utilisable aux heures habituelles d'ouverture au public et durant les permanences du commissaire enquêteur.

- sur support papier en Mairies d'Ecly et de Son aux heures habituelles d'ouverture au public et durant les permanences du commissaire enquêteur.

Le public a communiqué ses observations :

- sur un registre dématérialisé mis en place par le promoteur
- par courriel, à l 'attention du commissaire enquêteur
- sur les registres d'enquête, en Mairies d'Ecly et de Son.

Les courriels m'ont été transmis via le registre dématérialisé .

Aucun courrier postal ou déposé ne m'a été adressé.

Toutes les observations- registres, courriels imprimés – étaient consultables dans les Mairies aux heures habituelles d'ouverture au public et durant les permanences du commissaire enquêteur.

## VI - Organisation et déroulement de l'enquête

Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne m'a nommé commissaire enquêteur par ordonnance du 5 avril 2 019 .

Le 7 mai 2 019, j'ai rencontré un des responsable de la société H2 AIR , la responsable du projet « Éoliennes des Myosotis », les Maires d'Ecly et de Son.

L'accueil fut chaleureux et la rencontre constructive.

La responsable m'a présenté le projet de la société « Éoliennes des Myosotis »
Nous sommes allés sur le terrain pour visualiser les emplacements des éoliennes et l'impact de celles-ci par rapport aux éoliennes existantes.

Je me suis tenu à la disposition du public :

➢ à la Mairie d'Ecly :

- vendredi 17 mai 2019 de 10 à 12 heures
- samedi 1er juin 2019 de 17 à 19 heures
- jeudi 6 juin 2019 de 16 à 18 heures

➢ à la Mairie de Son :

- mercredi 22 mai 2019 de 16 à 18 heures
- samedi 15 juin de 15 à 17 heures
- lundi 17 juin de 10 à 12 heures

Les Maires ont œuvré pour que chaque permanence se passe dans de bonnes conditions.

L'enquête terminée - le lundi 17 juin 2019 à 12 heures - j'ai récupéré les registres dans les 2 Mairies.

Il est à noter qu'un huissier de justice s'est présenté lors de la première permanence afin de vérifier que toutes les pièces du dossier étaient à la disposition du public.

## VII – Le plan climat air énergie régional ChampagneArdennes : PCAER

Le plan a été approuvé par arrêté préfectoral le 29 juin 2012.

Il prévoit de :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 % d'ici 2020 .
- Favoriser l'adaptation du territoire au changement climatique .
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques afin d'améliorer la qualité de l'air .
- Réduire les effets d'une dégradation de la qualité de l'air sur la santé, les conditions de vie, les milieux naturels et agricoles et sur le patrimoine.
- Réduire d'ici 2 020, la consommation d'énergie du territoire de 20 % en exploitant les gisements d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique.
- Accroître la production d'énergies renouvelables pour qu'elles représentent 32 % de la consommation d'énergie finale à l'horizon 2 020 .

Les principaux enjeux environnementaux devront être identifiés au niveau régional.

L' éolien devra donc se développer prioritairement dans les zones préférentielles.

Il devra être réalisé de manière ordonnée afin de prévenir les atteintes aux paysages, au patrimoine et à la qualité de vie des riverains.

## VIII - Intérêts de l'éolien

### 1 - Intérêt pour l'environnement :

La fabrication des éoliennes n'a pas d'impact sur l'environnement car elle fait appel à des technologies simples et maîtrisées.

Contrairement aux sources d'énergie classiques, l'énergie éolienne permet d'éviter :

- l'émission de fumées, de poussières et d'odeurs
- la production de suie et de cendres
- les rejets dans les milieux aquatiques
- le stockage des déchets.

### 2 – Intérêt pour les collectivités locales :

Les parcs éoliens peuvent être bénéfiques pour l'aménagement du territoire.

Ils concernent le plus souvent des zones rurales fragilisées.

Ils sont source de revenus et favorisent le développement économique des communes et des communautés de communes .

Celles-ci bénéficient de la taxe foncière et de la taxe d'imposition forfaitaire pour les entreprises de réseaux ( IER )
Cette taxe est fixée à environ 7 500 € par MW

### 3 – Intérêt pour la diversité et l'indépendance énergétique :

Les énergies renouvelables permettent – en partie – de limiter la dépendance énergétique liée à l'approvisionnement et aux fluctuations des prix.

Outre les intérêts qu'elle partage avec les autres sources d'énergie renouvelable, l'exploitation de l'énergie éolienne présente une série d'avantages qui lui sont propres :

- Elle est modulable et adaptable à la capacité d'investissement ainsi qu'aux besoins en énergie.
- Les frais de fonctionnement sont assez limités grâce au niveau de fiabilité et à la relative simplicité des technologies mises en œuvre.
- L'emprise au sol est faible au regard de la quantité d'énergie produite.

### 4 – Intérêt pour les coûts évités et les infrastructures :

- La production d'électricité éolienne est locale et décentralisée.
- On peut en produire un peu partout en France.
- La production d'électricité éolienne se développe grâce à des capitaux privés.
- Les installations, le traitement et la distribution ne coûtent rien aux collectivités.

## IX – L'environnement

### 1 - La flore et la faune :

La majorité du secteur est occupée par des cultures annuelles.

Les autres formations végétales couvrent une surface réduite .

Les expertises réalisées n'ont identifié aucune espèce végétale protégée.

En ce qui concerne la faune, les expertises ont identifié quelques espèces animales protégées . dont les alouettes, le busard des roseaux, l'épervier d'Europe et des chiroptères .

### 2 - L'occupation des sols, l'urbanisme et les activités humaines :

La zone d'implantation ne concerne pas les communes limitrophes et couvre une petite partie du territoire des communes d'Ecly et de Son.

Ces communes n'ayant pas de document d'urbanisme (PLU), seul le règlement national d'urbanisme s'applique. Le document ne présente aucune incompatibilité avec l'implantation des éoliennes .

Le territoire n'est pas traversé par des chemins de grande randonnée.

Le territoire est essentiellement agricole.

Le futur parc éolien n'est pas dans un bassin d'emplois important.

### 3 - Le patrimoine culturel :

Aucune installation classée pour la protection de l'environnement n'est située sur les communes d'Ecly et de Son.

Deux églises classées et un château se trouvent à environ 8 kilomètres de l'implantation prévue :

- église de Saint Fergeux
- église de Château Porcien
- château d'Arnicourt

## X – Impact sur l'environnement

### 1 - Impact sur l'hydrologie :

Un captage d'eau potable se situe à 1 km de la zone étudiée.
Les périmètres de protection n'interfèrent pas avec la zone d'implantation.
L'impact hydraulique est limité.

### 2 - Impact sur le milieu naturel :

Le seul impact direct concerne les terrains liés à l'emprise au sol.
L'aménagement des chemins et plate-formes de chantier entraînera une légère modification des conditions de sol en surface.Toutefois, la terre végétale sera conservée et remise en place après réfection des chemins et des parcelles agricoles.

Au sujet de la faune terrestre, les données affirment que les éoliennes ne dérangent pas les animaux ni dans leur habitat, ni dans leurs déplacements.

Concernant l'avifaune, les suivis ornithologiques montrent que les oiseaux migrateurs s'adaptent aux hauteurs et aux mouvements des éoliennes .
L'impact devrait être réduit.

Les expertises relatives aux chauve-souris disent que les risques de collision existent mais leur fréquence reste marginale.

### 3 - Impact sur le patrimoine et les habitations :

Le projet se situe à plus de 700 mètres des zones habitables les plus proches .
Elles se trouvent en zone agricole.
Le projet est compatible avec les règles d'urbanisme en vigueur sur Ecly et Son .
Il n'y a pas de monument classé dans la zone d'implantation.

### 4 - Impact sur le paysage :

On ne peut pas nier la modification de perception de l'image paysagère du site qui résulterait de l'aménagement projeté.
Des mesures de réduction et de compensation seront prises en charge par le promoteur tant pour le particulier que pour les communes.

### 5 - Impact sur l'acoustique :

Pour la période diurne, les analyses montrent que le parc respectera les seuils réglementaires.
Pour les périodes nocturnes, un risque de dépassement apparaît pour une classe de vent.
Des modalités de fonctionnement réduit permettront de ramener l'impact acoustique à ce qui est autorisé.

### 6 - Ondes électro- magnétiques et stroboscopiques :

Le niveau de champ magnétique est partout 20 fois inférieur au niveau de référence le plus bas appliqué au public.
En outre,
- la distance minimale de 700 mètres entre les éoliennes et les habitations rend le champ magnétique généré par les éoliennes imperceptible au niveau des habitations.
- il en est de même en dehors du périmètre privé entourant les éoliennes.

L'ensemble des calculs et simulations réalisés à l'aide de logiciels spécialisés a permis de conclure que les effets stroboscopiques se situent bien en-dessous des expositions minimales réglementaires . Selon l'académie de médecine, aucune observation incriminant les éoliennes n'a pu être relevée.

## XI - Les effets cumulés

La réforme des études d'impact de décembre 2 011 impose l'analyse des effets cumulés avec les autres sites éoliens dans un rayon de 5 kilomètres.

### 1 - Effets cumulés sur le paysage :

Avec la mise en place de ce projet, l'impact visuel des parcs éoliens du secteur va augmenter.
Le présent projet vient densifier les parcs existants

- de Chappes et Remaucourt avec 8 éoliennes
- de la plaine du Porcien 1 et 2 avec 15 éoliennes.

Les photomontages permettent d'étudier les effets cumulés de ces constructions depuis différents points de vue .
Les effets sont limités du fait de l'installation des « éoliennes des myosotis » dans la même orientation que les autres parcs.

### 2 - Effets cumulés sur l'acoustique :

Le projet prolonge les 2 parcs accordés de 8 et 15 éoliennes.
L'impact cumulé des 3 parcs a été calculé en tenant compte du modèle retenu pour le « parc des myosotis » .
Il s'agit en effet des machines les plus bruyantes sur les vitesses du vent les plus sensibles, de 5 à 7 mètres seconde.

Avec les 3 parc en fonctionnement, aucun dépassement n'est relevé au niveau des habitations que ce soit en période diurne ou en période nocturne.

## XII – Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation :

Dès la conception et la mise en œuvre du projet, le maître d'œuvre doit définir les mesures adaptées pour éviter, réduire et compenser – en fonction des nécessités et des possibilités – les impacts négatifs sur l'environnement.

- Les mesures d'évitement sont prises dès la conception du projet pour éviter tout impact.
- Les mesures de réduction visent à atténuer l'impact que l'on ne peut éviter.

  Elles sont prises durant la phase de conception puis de réalisation.
- Les mesures compensatoires apportent une contre-partie aux conséquences dommageables qui n'ont pu être réduites.

  Ces mesures bénéficient d'accompagnement :

  - Maintien de l'état actuel en limite de propriété ( ni haie, ni clôture, ni muret ) afin de conserver la vision agricole du secteur.

  - Conformité avec la réglementation en vigueur quant au choix des couleurs des éoliennes.

  - Intégration des postes de livraison avec des couleurs de ton vert s'intégrant au visuel du site .

  - Entretien des espaces autour des éoliennes afin d'éviter la prolifération de la végétation.

### 1 – Mesures pour le milieu naturel :

Un certain nombre de mesures sont intégrées au projet afin de limiter les impacts prévisibles sur la faune et la flore.

- Réduction du nombre de machines afin de limiter l'effet barrière.
- Préservation totale des haies et des lisières.
- Mise en place d'un dispositif de détection couplé à un suivi écologique .
- Arrêt des éoliennes en périodes de moisson et de labour.
- Pas d'éclairage nocturne continu.
- Mesures de bridage sur l'ensemble des machines pour limiter le risque de collision avec les chauve-souris .
- Plantation et gestion d'un kilomètre de haies de grande taille pour permettre le perchoir et la nidification de 2 espèces : buses et faucons crécerelles.
- Installation de nichoirs .
- Suivis ornithologique et chiroptérologique relatifs à l'activité et à la mortalité.
- Mise en place de grilles au niveau des nacelles et des tours pour empêcher l'intrusion à l'intérieur des éoliennes.

2 - Mesure pour le paysage :

L' impact est limité sur le paysage et des mesures d'accompagnement sont prévues.
Elles consistent à favoriser la replantation du patrimoine végétal.
Un enfouissement de toutes les lignes électriques sera réalisé entre les éoliennes et pour le raccordement à un poste poste électrique situé à Rethel.

3 - Mesures pour le milieu humain :

Dans le cadre de l'instruction du dossier, un balisage sera à mettre en place conformément à la circulaire de novembre 2 000.
La Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat précisera le type de balisage à mettre en place.

Les principales mesures d'accompagnement proposées sont :

- la participation à la réfection de la Rue Principale d'Ecly sur environ 700 mètres.
- Plantation d'une haie de 1 km, avec arbres et arbustes.
- Un marché aux arbres fruitiers

4 - Mesures pour la santé et la sécurité :

a) Acoustique :

Il est prévu la capitonnage des nacelles.
Des points de mesures ont été installés.
La mise en application d'un plan de bridage permettra de respecter la réglementation acoustique en vigueur.
Des mesures de réception acoustique seront réalisées sur le parc en fonctionnement .
Le résultat permettra de vérifier le respect de la réglementation.

b) Les déchets :

Il est obligatoire de garder une trace écrite relative à l'élimination des déchets dangereux .
Durant la phase de construction, des conteneurs seront prévus pour trier, stocker puis évacuer les différents déchets et gravats vers les filières d'élimination.
Durant la phase d'exploitation, les éoliennes seront équipées de détecteur d'huile prévenant de toute fuite.

c) Les vibrations :

Des capteurs situés dans le mât et la nacelle ordonneront l'arrêt automatique des machines lors de la détection de vibrations anormales.

d) Les émissions lumineuses :

Un balisage sera à mettre en place conformément à la circulaire de novembre 2 009 .
Celui-ci sera conforme aux exigences de la Direction Générale de l'Aviation Civile.

e) Coût prévisionnel des mesures :

Le coût total de la mise en application des mesures d'accompagnement, de suivi compensatoire et le respect des obligations réglementaires s'élève à plus de 1 290 000 € hors taxes.

## XIII - Avis et observations du public

Rapport de synthèse remis en main propre le 20 juin 2 019, à Madame Hutin, responsable du projet « Éolienne des Myosotis »

**Avis donnés et observations relevées**

✔ Les 39 avis du public sont rangés et numérotés selon 2 catégories, Registre et voie Électronique :

- 8 avis relevés sur le Registre = R1 à R 8
- 31 avis relevés par voie Électronique = E1 à E 31

Le tableau de bord du registre dématérialisé nous informe que 587 personnes ont consulté le dossier

- Remarque : 0 Observation par courrier postal

✔ Dans chaque catégorie, les avis du public sont rangés selon 3 critères :
avis favorables, avis défavorables et demandes particulières .

- Avis relevés sur les Registres = R1 à R 8

| 0 Avis favorable | 1 Avis défavorable | 7 Demandes particulières |
|---|---|---|
| / | R7 | R1 R2 R3 R4 R5 R6 R8 |

- Avis relevés par voie Électronique = E1 à E 31

| 18 Avis favorables | 13 Avis défavorables | 0 Demande particulière |
|---|---|---|
| E11 E12 E13 E14 E15 E16 E17 E18 E19 E21 E23 E24 E25 E26 E27 E28 E29 E31 | E1 E2 E3 E4 E5 E6 E7 E8 E9 E10 E20 E22 E23 | / |

✔ **Au total, sur les 39 avis exprimés, on dénombre :**

| Avis favorables | Avis défavorables | Demandes particulières |
|---|---|---|
| **18** | **14** | **7** |

Les tableaux présentés pages suivantes donnent le détail des observations relevées dans les 39 avis exprimés.

En outre, en annexe, se trouve une copie des relevés de presse fournis par « E 10 »

**Observations exprimées dans les 18 avis favorables :** tous arrivés par voie Électronique

| | E 11 | E 12 | E 13 | E 14 | E 15 | E 16 | E 17 | E 18 | E 19 | E 21 | E23 | E 24 | E 25 | E 26 | E 27 | E 28 | E 29 | E 31 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Projet bien présenté, bien cadré | | | | | | X | | | | | | | | X | | | | |
| Projet concerté avec les agriculteurs | | | | | | | | | | | X | | | | | | | |
| Soutien des projets éoliens | X | | X | | | | | X | | | | | | X | | | | |
| Transition énergétique simple, propre et peu coûteuse | | X | X | | | | | | | | | | X | | | | | X |
| Énergie renouvelable sans risque pour environnement et usagers | | X | | | | | | | X | | X | | | X | X | | | |
| Contribue à l'emploi dans la région | | X | | | | | | | | X | | | | | | X | | |
| Excellent projet qui agit pour l'écologie | | | | X | | X | | | | | | | | | | | | |
| Excellent projet qui participe à la transition énergétique . Bien pour l'avenir | | | | | | | X | | | X | | X | | X | | | | |
| Éolien = nécessité contre le changement climatique | | | | | | | | X | | | | | | | | | | |
| Énergie renouvelable =solutions d'avenir | | | | | | | | | X | | | | | | X | | | |
| Profite à tous | | | | | X | | | | | | | | | X | | | | |
| S'intègre dans le paysage | | | | | X | | | | | | X | | | | | | X | |
| Bonne distance des habitations | | | | | | | | | | | | | | | X | | | |
| Choix d'une zone déjà équipée judicieux car évite le mitage des paysages | | | | | | | | X | | | | | X | | X | | X | |
| Énergie inépuisable et peu coûteuse Très bon rendement | | | | | X | | | | | | | | | | | | | X |
| Productif et mobilise moins de surface de terrains | | | | | | | | X | | | | | | | | | | |
| Ressources financières pour les collectivités | | | | | | | | | | | X | | | | | | | X |
| Nécessité de multiplier les sources d'énergie renouvelables pour maintenir notre confort | | | | | | | | | | | | | | X | | | X | |
| | E 11 | E 12 | E 13 | E 14 | E 15 | E 16 | E 17 | E 18 | E 19 | E 21 | E23 | E 24 | E 25 | E 26 | E 27 | E 28 | E 29 | E 31 |

*synthèse page 2*

**Les 18 avis favorables sont l'expression de 40 observations regroupées dans 8 thèmes**

| N° Thèmes | Idées exprimées regroupées par thèmes | Nombre de fois |
|---|---|---|
| 1 | Excellent projet qui agit pour l'écologie et à la transition énergétique<br>Nécessité contre le changement climatique<br>Nécessité de multiplier les sources d'énergies renouvelables<br>**Solution d'avenir**<br>Profite à tous . Bien pour l'avenir<br>Transition énergétique **simple** et peu coûteuse<br>Énergie **inépuisable** et **peu coûteuse** | 16 |
| 2 | S'intègre dans **le paysage**<br>A bonne distance des habitations<br>Choix de la zone judicieux, évite le mitage<br>Productif et mobilise moins de surface de terrain | 7 |
| 3 | **Sans risque** pour l'environnement et les usagers | 5 |
| 4 | **Soutien** des projets éoliens | 4 |
| 5 | Contribue à **l'emploi** | 3 |
| 6 | **Ressources financières** pour les collectivités | 2 |
| 7 | Projet **bien présenté , cadré** | 2 |
| 8 | Projet **concerté avec les agriculteurs** | 1 |

*Synthèse page 3*

## Observations exprimées dans les 14 avis défavorables *(page 1/2)*

| E = e mail R = registre | E 1 | E 2 | E 3 | E 4 | E 5 | E 6 | E 7 | E 8 | E 9 | E 10 | E 20 | E 22 | E 30 | R 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Barrière visuelle,abîme paysage et cadre de vie | X | X | X | X | X | X | | | | X | X | | | |
| Artificialisation des terres agricoles | | | | | | | | | | | X | | | |
| Pollution cours d'eau et nappes phréatiques | | | | | | | | | | | X | | | |
| Mort du patrimoine et du tourisme | | X | | | X | X | | | | X | | | | |
| Incidences sur l'immobilier ? | | | | | | | | | | | | | | X |
| Les communes verseront-elles des indemnités aux propriétaires au patrimoine dévalué ? | | X | | | | | | | | | | | | |
| Zone constructible bloquée pour 20 ou 30 ans | | | | | | | | | | | | | X | |
| Question sur la qualité de la réception /TV | | | | | | | | | | | | | X | |
| Saturation dans le secteur « Covisibilité » avec l'existant | | X | X | | X | X | X | | | | | | X | |
| Disperser les éoliennes .Ne pas s'en tenir aux départements pauvres et peu peuplés | | | | | | | | | | | | | X | |
| Fixer une distance entre les éoliennes: 10 fois la hauteur des engins | | | | | | | | | | X | | | | |
| Augmenter distance avec les habitations | | | | | | | | | | X | | | X | |
| La nuit, flashs lumineux gênants | | X | | | | | | | | | | | | |
| Bruit des pales - Infrasons- Basses fréquences | | X | | | | | | | X | X | | X | X | |
| Risques pour la santé humaine | | | | | X | X | X | | X | X | | X | X | |
| Vibrations et interférences avec oreille interne | | | | | | | | | | X | | | | |
| Risques mortelles pour les animaux d 'élevage | | | | | | | | | | X | | | | |
| Altération de la viande des animaux | | | | | | | | | | X | | | | |
| Risque pour la faune | X | | X | | X | | | | | | | | X | |
| Fuite d'huile | X | | | | | | | | | | | | | |
| Augmentation de la facture EDF | X | X | | X | | | X | | | | | | | |
| Inutiles pour réduire le réchauffem. climatique | | X | | X | | | | | | | | | | |
| Améliorer isolation des bâtiments modes de transports | | | | | | | | | | X | | | | X |
| Préférer le solaire et le thermique | | | | | | | | | | X | | | | |
| Pas de réduction de CO2 | | | | X | X | | | X | | | X | | | |
| Imposture à l'écologie | | | | | X | | | | | | | | | |
| Énergie aléatoire non stockable | | X | | | | | | X | | X | | | | |
| Ne réduit pas notre dépendance énergétique | | | | | | | | | | X | | | | |
| Ne réduit pas le danger du nucléaire | | | | | | | | | | X | | | | |
| | E 1 | E 2 | E 3 | E 4 | E 5 | E 6 | E 7 | E 8 | E 9 | E 10 | E 20 | E 22 | E 30 | R 7 |

*Synthèse page 4*

## Observations exprimées dans les 14 avis défavorables - suite - *(page 2/2)*

| E = e mail R = registre | E 1 | E 2 | E 3 | E 4 | E 5 | E 6 | E 7 | E 8 | E 9 | E 10 | E 20 | E 22 | E 30 | R 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Désastre économique<br>Erreur ruineuse - Ce n'est pas rentable | | | | | | | | | X | X | | | | X |
| Fabrication hors de France | | | | | | | | | | X | | | | |
| L'état doit cesser ses aides aux implantations | | | | | | | | | | X | | | | |
| Les appels d'offres doivent être généralisées | | | | | | | | | | X | | | | |
| JeanMarc Jancovici a démontré l'inutilité de l'éolien | | | | X | | | | | | | | | | |
| Selon la cour des comptes,beaucoup d'argent dépensé par l'état pour peu de résultat | | | | | X | | | X | | | | | | |
| Les centrales nucléaires se voyant obligées de réduire leur production, diminueront le suivi de la maintenance. | | | | X | | | | | | | | | | |
| A ce jour, les éoliennes n'ont pu remplacer un seul réacteur nucléaire . | | X | | | | | | | | | | | | |
| Business lucratif pour les sociétés | | X | | | | | | | | | | | | |
| L' éolien enrichit les groupes étrangers | | | | X | | | | X | | | | | | |
| Ruine quelques exploitations d'élevage<br>Détruit l'emploi | | | | X | | | | | | | | | | |
| L'urgence est l'isolation des bâtiments,<br>les pompes à chaleur,<br>les panneaux solaires, la géothermie,<br>l'hydroélectricité la méthanisation. | | | | X | | | | X | | | | | | |
| Utilisation de tonnes de béton et d'acier | X | | | | | | | | | | | | | |
| Paysages dénaturés après le démantèlement : béton , friches industrielles | | | | | | | | X | | | | | | |
| Pas de devis précis/ démantèlement -<br>Qui paye ? | | | | | | | | | | | | | | X |
| Quelles garanties ?<br>-câbles électriques enterrés<br>- remise en état du terrain<br>- base en béton | | | | | | | | | | | | | | X |
| Fiabilité de l'entreprise en cas de faillite | | | | | | | | | | | | | | X |
| Pourquoi l'Allemagne arrête-t-elle les parcs éoliens ? | | | | | | | | | | | | | | X |
| | E 1 | E 2 | E 3 | E 4 | E 5 | E 6 | E 7 | E 8 | E 9 | E 10 | E 20 | E 22 | E 30 | R 7 |

*Synthèse page 5*

## Les 14 avis défavorables sont l'expression de 99 observations regroupées dans 15 thèmes



| N°du thème | Les observations - exprimées dans les avis<br>- regroupées par thèmes | Nom -bre | Réponses du promoteur |
|---|---|---|---|
| 1 | **Barrière visuelle** - **Saturation** du secteur - **Cadre de vie**<br>Zone constructible bloquée<br>Dévaluation du patrimoine -Incidence sur **l'immobilier**<br>Question sur la qualité réception TV<br>Artificialisation des terres agricoles<br>Mort du **tourisme**<br>Disperser ailleurs que sur territoires pauvres et peu peuplés | 23 | |
| 2 | La nuit, **flashs** lumineux gênants<br>**Bruit** de pales, infrasons,basses fréquences<br>**Vibrations** et oreilles internes 8<br>Pollutions **cours d'eau et nappes phréatiques** 15<br><br>**Santé humaine** en général 7 | | |
| 3 | **Inutile** contre le réchauffement climatique<br>Pas de réduction de $CO^2$<br>Imposture à l'écologie - Inutilité de l'éolien<br>**Ne réduit pas notre dépendance énergétique**<br>Ne réduit pas le danger du nucléaire<br>Diminution du suivi de la maintenance nucléaire<br>L'éolien ne remplace pas encore un seul réacteur | 12 | |
| 4 | Désastre économique - **Erreur ruineuse**<br>Ce n'est **pas rentable**<br>**Fabrication** hors de France<br>L'état doit cesser les aides aux implantations<br>Appel d'offre à généraliser<br>**Cour des comptes** :<br>beaucoup de dépenses et peu de résultats<br>Lucratif pour les sociétés<br>Enrichit les groupes étrangers | 12 | |

*Synthèse page 6*

| N°du thème | Les observations - exprimées dans les avis<br>- regroupées par thèmes | Nom -bre | **Réponses du promoteur** |
|---|---|---|---|
| 5 | Risque mortelle animaux **élevage**<br>Altération de la **viande**<br>Risque pour la **faune**<br><br>Ruine des exploitations d'**élevage** | 7 | |
| 6 | Augmentation de la **facture EDF** | 4 | |
| 7 | Améliorer l'**isolation**<br>Améliorer les modes de transports<br>**Préférer le solaire et le thermique** : géothermie, pompes à chaleur,hydroélectricité,méthanisation | 5 | |
| 8 | Énergie aléatoire **non stockable** | 3 | |
| 9 | Augmenter la **distance avec les habitations** | 2 | |
| 10 | **Fuite d'huile** | 1 | |

*Synthèse page 7*

| N°du thème | Les observations - exprimées dans les avis - regroupées par thèmes | Nom -bre | **Réponses du promoteur** |
|---|---|---|---|
| 11 | Utilisation de tonnes de **béton et acier** | 1 | |
| 12 | Friche industrielle après **démantèlement**<br>Pas de devis précis pour le démantèlement – Qui paye ?<br>Garanties pour les câbles enterrés,la remise en état du terrain et la base en béton ? | 2 | |
| 13 | Fixer une **distance entre les éoliennes** | 1 | |
| 14 | Y aura-t-il **indemnisation des propriétaires** pour patrimoine dévalué ? | 1 | |
| 15 | Pourquoi l'**Allemagne** arrête-t-elle les parcs éoliens ? | 1 | |

*Synthèse page 8*

## 7 Demandes particulières, toutes notées dans les registres

| | Réponses du promoteur |
|---|---|
| R1 Monsieur BROGIER ( Ecly)<br><br>« Je souhaiterais que l'éolienne E2, soit déplacée vers le bout de la parcelle, près de l'angle du chemin » | |
| R2 Monsieur KUDLA ( Son )<br><br>« L'éolienne E 12 est à 880 mètres de mon habitation. D'après une petite étude, 20 à 30 mètres de mât ainsi que les pales seront visibles.<br>Je souhaite le déplacement ou la suppression de cette éolienne. » | |
| R3 Madame MOUCHEL ( Son )<br><br>« Je trouve que les éoliennes E11 et E 12 sont un peu trop près du village malgré la réglementation de 800 mètres.Je souhaite la suppression de ces 2 éoliennes. » | |
| R4 Monsieur PORIGNAUX ( Son )<br><br>« Je souhaite la suppression de l'éolienne E12 et remarque une proximité gênante pour le bas du village de l'éolienne E11. » | |
| R5 Monsieur MONCLIN ( Hauteville )<br><br>« Je demande à ce que le poste de livraison soit suffisamment dimensionné pour recevoir quelques éoliennes dans le cadre d'une extension éventuelle sur la territoire de la commune de Hauteville . » | |
| R6 Madame COUTIER ( . )<br><br>demande que « l'éolienne E4 soit plus près de la limite de la parcelle afin de limiter la longueur du chemin d'accès , si c'est possible. » | |
| R8 Madame CANON , Maire de Hauteville<br><br>« Comme demandé dans mon courrier du 23/02/2019, adressé à Monsieur le Préfet des Ardennes, je soumets l'idée d'implanter l'éolienne E10 sur la parcelle communale.<br>Cette implantation aurait un intérêt communal non négligeable pour la commune . » | |

*Synthèse page 9*

En résumé

**Les 18 avis favorables soulignent**

- solution d'avenir, transition énergétique simple, inépuisable et peu coûteuse, sans risque.
- S'intègre dans le paysage
- contribue à l'emploi
- ressources financières pour les collectivités
- projet concerté avec les agriculteurs

Le projet est reconnu comme étant bien présenté et bien cadré.

**Les 14 avis défavorables relèvent**

- barrière visuelle et saturation, augmenter la distance avec les habitations
- des craintes pour le cadre de vie, l'immobilier, le patrimoine et le tourisme
- des craintes pour la santé : bruit, vibrations, infrasons, basse fréquence, pollutions, flashs
- des doutes sur l'utilité,

  des préférences pour le solaire et le thermique, l'isolation des bâtiments, les modes de transport
- des doutes sur l'utilité des dépenses
- des craintes pour l'élevage, la viande et la faune
- énergie non stockable
- utilisation de tonnes de béton et d'acier, friche après démantèlement
- fuite d'huile
- pourquoi l'Allemagne arrête-t-elle les parcs éoliens ?

**Les 7 demandes particulières** , notées page 9 de la synthèse et page 25 du rapport ,

sont précises, relèvent du vécu et demandent votre attention.

## XIV - Réponses du promoteur

Le dossier mis à la disposition du public durant l'enquête a été complété et approfondi dans les réponses apportées au rapport de synthèse par la responsable du projet, madame Huttin..

Celles-ci m'ont été remises le 28 juin 2019 .

Elles figurent dans le document mis en annexe = pages 1 à 39

**« Dossier de réponses à l 'Enquête Publique – Éoliennes des Myosotis »**

Préambule = page 1

Avis favorables : le pétitionnaire n'a aucune remarque à formuler sur ces avis = page 2

Avis défavorables : le pétitionnaire répond aux questionnements, aux inquiétudes exprimées dans les 15 thèmes recensés = pages 8 à 34

Les 7 demandes particulières = pages 35 à 39

Mr Brodier :page 35

Mr Kudla : page 36

Mme Mouchel : page 37

Mr Porignaux : page 37

Mr Monclin : page 37

Mme Coutier : page 38

Mme Canon : page 39

Le pétitionnaire explique pourquoi il n'est pas possible de modifier les implantations des éoliennes ainsi que le dimensionnement des postes de livraison.

Il rappelle que :

- les contraintes techniques orientent la position des éoliennes
- l'implantation utilise le moins de surface agricole possible ( dossier de compensation agricole validé par la CDPENAF )
- la commune d'Hauteville n'est pas intégrée dans l'étude d'impact.
- le niveau sonore sera étudié lors de la « réception acoustique » et que - si besoin- le système de bridage sera mis en conformité.
- une bourse aux arbres fruitiers sera proposée lors de la construction du parc éolien afin de favoriser le patrimoine végétal et de créer des filtres visuels.

## XV - CONCLUSION

✔ En décembre 2016, « La SAS les éoliennes des Myosotis » a déposé une demande d'autorisation unique en vue d'exploiter un parc de 15 éoliennes sur les communes d'ECLY et de SON.

Dans un souci d'intégration paysagère et d'impact acoustique, l'étude d'impact a réduit à 12 le nombre de turbines.

Les 2 communes ont émis un avis favorable dans le cadre du « schéma régional éolien » .

La mission régionale d'autorité environnementale ( MRAE ), a alors posé des réserves et demandé des ajustements ou des compléments relatifs à :

- l'impact visuel
- la sensibilité écologique pour les oiseaux
- l'impact acoustique élevé avec risque de dépassement des émergences réglementaires
- expliciter et justifier les raisons conduisant à prévoir l'implantation de certaines éoliennes par rapport aux forêts et aux haies
- préciser l'ordre de grandeur des économies toxiques rejetées dans l'air
- recommandation d' un système de détection et d'effarouchement sur toutes les éoliennes du parc
- une meilleure coordination avec les parcs existants .

Les conclusions de l'état initial, les demandes de compléments et les réserves émises par la MRAE ont conduit la société a revoir son projet.

✔ Dans un souci de clarté, le promoteur a donc déposé auprès de la MRAE un nouveau dossier intégrant les compléments d'information et des modifications :

- Un système de détection et d'effarouchement est prévu sur toutes les éoliennes du parc.
- L'étude d'impact comprend l'ensemble des éléments requis par l'article R 122-5 du code de l'environnement.
- Les cartes proposées permettent de localiser la zone d'implantation potentielle ( ZIP ).
- L'étude conclut à une absence d'incidence sur la zone Natura 2000.
- Les risques de pollution sur les captages d'eau potable sont inexistants.
- Le projet situe les éoliennes :

  - à plus de 800 mètres des zones habitables les plus proches.

  - en zone agricole, sous le règlement national d'urbanisme de SON et d'ECLY.

✔ Le promoteur répond aux observations du public menant à un avis défavorables en reprenant et en expliquant les éléments du dossier de présentation :

➢ Impact sur l'avifaune et les chauve-souris :

En amont, un planning du chantier devra être établi afin de rendre les travaux compatibles avec les périodes sensibles de l'avifaune.
Les entreprises seront sensibilisées aux enjeux écologiques du site par la rédaction d'un cahier de prescriptions écologiques .

Pour l'avifaune et les chauve-souris, 2 types d'impacts sont relevés:

- la perte ou la perturbation de l'habitat et de l'axe de déplacement.
- la mortalité par collision lors de la phase d'activité du parc.

Toutes les éoliennes sont situées :
- soit en zone agricole dans laquelle l'activité est moins importante
- soit à plus de 200 mètres des espaces boisés dans lesquels, l'activité est notable.
Un système de détection et d'effarouchement sera posé sur chaque éolienne.

➢ La santé

1. l'acoustique :
Conformément à l'arrêté du 26 août 2011, une étude de réception acoustique a été réalisée par un expert indépendant.
Une fois les éoliennes installées, une vérification de la conformité sera de nouveau effectuée.
A ce jour, on ne relève aucun risque de non respect de la réglementation.

2. les ondes électromagnétiques :
Compte tenu de la distance de 800 mètres entre les éoliennes et les habitations, le champ électromagnétique n'est pas perceptible pour les habitants.

3. les effets stroboscopiques :
L'ensemble des calculs et des simulations a permis de conclure que les effets d'ombres se situent en-dessous des expositions maximales réglementaires .

➢ Les principaux phénomènes que les installations peuvent générer :
Le promoteur en a étudié les dangers.
Pour y remédier il s'engage à réaliser les points suivants:

- système de détection du givre ou de la glace
- capteurs de température des pièces métalliques
- détection des sur-vitesses et des systèmes de freinage
- détection des dysfonctionnements électriques
- contrôle des niveaux d'huile
- détection d'incendie avec alarme
- détection des vents forts
- pas d'éclairage nocturne continu
- détection et effarouchement pour l'avifaune
- démantèlement du parc

✔ Le démantèlement du parc :

Depuis la loi de juillet 2010, toutes les demandes d'autorisation d'exploiter doivent prévoir la constitution de garanties financières pour le démantèlement des parcs éoliens.
L'arrêté du 26 août 2011 définit les modalités à mettre en œuvre et fixe le montant de la garantie financière que l'exploitant doit pouvoir justifier.

L' assurance du promoteur a fixé à 50 000 € par éolienne le risque financier du démantèlement.
En cas de faillite ou d'incapacité financière en fin d'exploitation, l'assureur se substituera à l'exploitant.

Les terrains seront restaurés dans leur état initial .

✔ Nuisances possibles : brouillage de la réception TV ou TNT

Le promoteur apporte des précisions à ce sujet dans le « dossier -réponses » mis en annexe.

Dans cette éventualité, après la mise en service du parc, il s'engage à mettre en place des solutions palliatives avec prise en charge intégrale par la Société Éoliennes des Myosotis :

- réorientation de l'antenne TV vers un autre émetteur
- changement de l'antenne
- installation d'une parabole.

Des formulaires de réclamation pourront être retirés en mairie .

◆ Les dangers potentiels sont donc bien identifiés selon les dispositions réglementaires en vigueur.
Les mesures sont prises pour supprimer ou limiter les conséquences sur l'environnement et la population.
Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation sont développées pages 15 et 16 du présent rapport ainsi que dans le « dossier de réponses » mis en annexe.

Le projet est compatible avec les règles d'urbanisme en vigueur.

Il est en adéquation avec le paysage et les axes de circulation .

Il n'y a aucune incidence sur les monuments historiques.

Recommandations

Malgré toutes les mesures prises et le respect de la réglementation en vigueur, il me paraît important d'apporter quelques recommandations :

- Mettre en place des systèmes de mesurage en continu autour du parc éolien, notamment en ce qui concerne les impacts sonores et électromagnétiques .

- Les parcs éoliens, générateurs de taxes professionnelles pour les communes, devraient être considérés comme des installations industrielles .
  En conséquence, une réglementation spécifique aux nuisances sonores devrait s'appliquer.

- Les éoliennes d'une puissance supérieure à 2,5 MW devraient être situées à 1500 mètres des habitations comme le préconise -également - la Communauté de Communes du pays Rethélois.

- Poursuivre la surveillance des risques sanitaires.

- Cohérence entre les projets.

- Développement maîtrisé et raisonnable dans le sud du département des Ardennes.

- S'inquiéter de l'incidence sur l'immobilier.

- Développer avec les mêmes efforts les autres formes d'énergie renouvelable :
  - pompes à chaleur
  - panneaux solaires
  - géothermie
  - hydroélectricité
  - méthanisation

- Effectuer un devis plus précis au sujet du démantèlement .

**J'émets un avis favorable à la réalisation de ce projet.**

À Charleville Mézières

Le19 juillet 2019
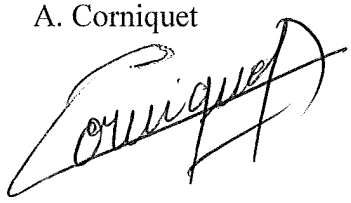
le commissaire enquêteur .
A. Corniquet